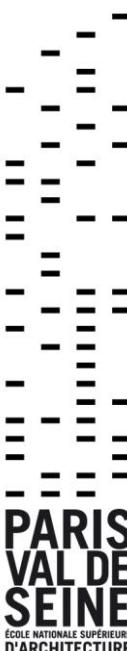


Nom :

 FC Redoublant Année :

ECTS :



Dossier à déposer au plus tard le **vendredi 6 septembre 2019**
avec les pièces suivantes :

- Copie du parchemin (ou attestation provisoire d'obtention du diplôme d'État d'Architecte),
- Pour les candidats ayant fait leur cursus dans un autre établissement, la copie du diplôme du Bac et du relevé de notes
- Contrat de travail (CDD ou CDI) ou promesse d'embauche** pour une période minimum de 7 mois au 4/5^{ème} entre septembre et mai, et répondant OBLIGATOIREMENT aux conditions suivantes :
 - Pratique de la maîtrise d'œuvre
 - Le tuteur dans l'agence / ou entreprise doit obligatoirement être architecte, de préférence inscrit à l'Ordre des architectes
 - Indice minimum de rémunération : 260 (dessinateur-projet) soit environ **1 700 € brut mensuel à 80%** (sur la base d'une valeur du point d'indice de 8,18€, montant en vigueur à compter du 24 janvier 2018, le salaire à temps complet est de 2126,80€).
- Convention tripartite (en 3 exemplaires) remplie et signée par le tuteur et le candidat
- Fiche de fonctions (missions et tâches), intégrée dans la convention tri-partite, signée du tuteur,
- CV
- Lettre de motivation
- Copie de la carte d'identité ou du titre de séjour
- 1 photo d'identité récente à coller sur la première page de ce dossier

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

Calendrier

- **13 septembre 2019** : Confirmation de la liste des inscrits au titre de l'année universitaire 2019-2020
- **23 septembre 2019** : Communication aux candidats des affectations dans les groupes de séminaires.
- **11 ou 18 octobre 2019 de 18h à 20h** (selon les groupes) : première séance de séminaire mémoire
- **du 25 au 31 octobre 2019** : Semaine intensive (cours / conférences)
- Tous les vendredis (éventuellement et à titre exceptionnel le samedi) à compter du 8 novembre 2019 : Cours et séminaires
- Les enseignements se termineront avec les jurys d'habilitation mi-juin 2020

**Dossier d'admission
à la formation conduisant à l'habilitation de l'architecte à
l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre
(HMONP)**

Année 2019-2020

**Les dossiers sont à rendre IMPERATIVEMENT
avant le 6 septembre 2019 à 16h30**

Photo	
-------	--

CIVILITE

Pour les ADE de l'ENSAPVS uniquement, numéro d'étudiant : _____

Nom :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal et ville :

Tel : - ____ . ____ . ____ . ____ . ____

e.mail :

FORMATION

Baccalauréat* (série, date, ville et département) :

.....

Entrée en ENSA, date et lieu :

Diplôme d'Etat d'architecte* conférant le grade de Master

Année d'obtention : à l'ENSA de :

Autre diplôme, date et lieu :

Année / mois d'expérience professionnelle (hors stages obligatoires) :

***Les candidats venant d'une autre école d'architecture en France ou en Europe doivent fournir la copie des diplômes mentionnés ci-dessus.**

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

CDI à partir du

CDD du au

Nombre d'heures hebdomadaires sur 4 jours/semaine :

Nom et adresse de la structure d'accueil :

.....

Tel : - ____ . ____ . ____ . ____ . ____

e.mail :

Nom du tuteur (dans l'entreprise) :

Statut du tuteur : DPLG HMONP DESA Autre :

Inscrit à l'Ordre : oui non

PRISE EN CHARGE PAR L'ORGANISME D'ACCUEIL

La structure d'accueil prendra-t-elle en charge les droits d'inscription au titre de la formation continue ? Oui Non

Contact administratif :